



Liaison anticontrafaçon

Printemps 2009

A l'intérieur de ce numéro

Un bénévole qui sait faire passer son message

John Hornach : 28 années de lutte contre la fraude à Calgary
page 1

Conférence-causerie « Échec à la fraude »

Faits saillants de la conférence
page 3

La lutte contre la fraude passe par l'éducation

Le sergent Tom Murdock, membre de l'Équipe intégrée de lutte contre la contrefaçon de la GRC, répond à vos questions.
page 4

Un partenariat profitable

Phuong Anh Ho Huu de la Banque reçoit une plaque de reconnaissance de la GRC.
page 5

Résumé de peines

R. c. Nasser
page 6

Quoi de neuf?

Page 7

Un bénévole qui sait faire passer son message

*par Ted Mieszkalski, représentant régional principal
Bureau régional des Prairies, Banque du Canada*

La ville de Calgary est renommée pour son sens du bénévolat. Et John Hornach, qui jouit dans ses activités du plein appui du Service de police de Calgary (CPS) et de la Banque du Canada, incarne tout à fait cet esprit. John est un homme d'affaires retraité de 81 ans qui se consacre à la protection d'innombrables particuliers et entreprises contre la contrefaçon et divers types de fraude. Les efforts qu'il a déployés dans le cadre du programme de liaison du CPS avec les milieux d'affaires ont connu un tel succès que, au printemps dernier, la Commission de police de Calgary lui a présenté son tout premier prix de reconnaissance en police communautaire pour les services qu'il a rendus à la ville. John a aussi obtenu plusieurs autres récompenses du CPS ainsi que du solliciteur général et ministre de la Sécurité publique de l'Alberta pour son dévouement.

En 2004, à l'occasion du lancement de la coupure de 50 dollars de *L'épopée canadienne* qui se tenait à Calgary, le gouverneur de la Banque du Canada, David Dodge, a rencontré John pour le remercier de la résolution dont il a su faire preuve pour protéger l'intégrité des billets de banque de notre pays.

Remontons un peu dans le temps. C'est en 1996, en assistant à un atelier sur la monnaie contrefaite donné par le détective Steve Farr que John s'est découvert une nouvelle vocation et a décidé de participer au programme de liaison avec les milieux d'affaires.

Première initiative du genre à Calgary, ce programme a été mis en place cette année-là par le Service de police de Calgary pour améliorer ses relations avec les gens d'affaires de la région. Cet objectif a toujours été rempli grâce au concours de bénévoles, qui se chargent individuellement d'établir des liens avec les commerçants dans les secteurs très achalandés du sud de la ville afin de favoriser le dialogue. Le programme a été géré depuis sa création de façon quasi-ininterrompue par le sergent intérimaire Doug Taylor, du CPS.



Le Sgt. Taylor et John Hornach

Après avoir été formé par le détective Farr, John a pris contact avec Doug Taylor, qui était alors simple agent de police, pour discuter avec lui de la possibilité d'offrir un atelier sur la fausse monnaie. Puisque John était un particulier, il s'agirait d'un projet pilote. Doug lui donna le feu vert. Pour préparer son premier atelier, John réunit de l'information sur les caractéristiques de sécurité des billets de banque canadiens en sollicitant Harry Hooper, représentant principal au bureau régional de la Banque à Calgary, le Service de police de Calgary ainsi que la GRC. En ce qui concerne les billets de banque de nos voisins du sud, John se renseigna auprès du Trésor américain. Les sociétés VISA et MasterCard lui fournirent, quant à elles, des renseignements sur les caractéristiques de sécurité de leurs cartes de crédit.

De 1996 à 2003, John a martelé son message dans le cadre du programme de liaison avec les milieux d'affaires locaux, en se rendant dans des commerces pour y donner des exposés sur la monnaie contrefaite. Ce faisant, il a obtenu un tel succès que d'autres bénévoles ont dû être formés afin que l'atelier soit offert tous les jours de la semaine, souvent avant l'ouverture des magasins et après leur fermeture, de manière à faciliter la communication de l'information.

À la mi-2008, John et les autres bénévoles avaient présenté des centaines d'exposés, et ce, devant plus de 5 000 personnes, bel exploit pour un groupe qui ne comptait que huit membres! Sans la collaboration de John, de ses collègues et de ses connaissances, la Banque n'aurait pas été en mesure d'atteindre un public aussi vaste en si peu de temps.

Le profil des personnes à la recherche d'information sur la fausse monnaie a changé au fil des ans. D'une part, les pénuries de main-d'œuvre ont incité les propriétaires de commerces à n'envoyer aux ateliers qu'un seul employé, qui communique ensuite à ses collègues ce qu'il a appris. On note aussi, d'autre part, une augmentation de l'intérêt que porte le grand public aux moyens permettant de se protéger de la fraude. Les personnes âgées et les membres de groupes communautaires et religieux s'intéressent de près aux renseignements importants que John et ses collègues sont en mesure de leur communiquer. Le bureau du district n° 8, qui se situe dans le sud-est de Calgary et où le programme est géré, s'emploie activement à promouvoir les ateliers au moyen de journées portes ouvertes bimensuelles.

Après 28 années de fructueuse collaboration avec le Service de police de Calgary, John a décidé de lever un peu le pied. Comme il le dit lui-même, c'est comme aller de 1 000 à 500 km/h! De fait, il passe le flambeau de leader à un autre bénévole qui, par une curieuse coïncidence, s'appelle aussi John – John Bargar. Mais, fort de ses connaissances et de son expérience, il va continuer à transmettre son important message à une foule d'interlocuteurs, ce qui est une excellente nouvelle pour eux, pour le CPS et pour la Banque!

*« Les bénévoles adoucissent les mœurs de nos communautés »,
Alice Sandstrom, gagnante du Jefferson Award*

Conférence-causerie « Échec à la fraude » et autres activités organisées au Québec dans le cadre du Mois de la prévention de la fraude

par Michel Lebeau, analyste senior, et Phuong Anh Ho Huu, représentante principale
Bureau régional du Québec, Banque du Canada

Généralement, lorsque nous songeons à la fraude, il nous vient à l'esprit des images de cartes de crédit ou de débit clonées, de billets de banque contrefaits, d'usurpation d'identité, d'hameçonnage par courriel ou autres escroqueries du genre.

Il existe cependant des moyens efficaces de déjouer les fraudeurs. Et une chose est certaine : il est possible de joindre l'efficace à l'agréable. C'est ce que vous constaterez plus bas.

Saviez-vous que le Mois de la prévention de la fraude est une campagne de sensibilisation qui résonne partout dans le monde? C'est d'ailleurs dans le cadre de celle-ci que le Bureau régional du Québec, en partenariat avec le Bureau de la concurrence, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Sûreté du Québec (SQ) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), s'est associé avec les deux réseaux de bibliothèques municipales du Québec, soit le Réseau des bibliothèques publiques et le Réseau Biblio – qui regroupent plus de 950 bibliothèques –, afin de mettre à la disposition du public des documents d'information sur la prévention de la fraude. Des conférences et kiosques d'information ont également été organisés dans certaines bibliothèques.

Parlant de choses qui résonnent, la conférence-causerie « Échec à la fraude », tenue le 26 mars dernier à l'hôtel InterContinental de Montréal, a été un des échos importants de la campagne de prévention du mois de mars. Organisée par la Banque en collaboration avec les partenaires susmentionnés, cette rencontre a comblé les attentes des participants.

« L'excellence nous anime tous, soulignait Mme Phuong Anh Ho Huu dans son mot de bienvenue. Le partenariat, votre présence et l'expertise de nos conférenciers en témoignent encore une fois. »

C'est ainsi que s'est amorcée la toute première conférence-causerie « Échec à la fraude ». Pour l'occasion, des exposés portant sur la fraude ont été présentés à plus de 80 personnes, à parts égales des représentants de commerces de détail, de forces policières et d'institutions financières.

Comme entrée en matière, le premier thème abordé sortait de l'ordinaire pour ce genre de rencontre : De la crise financière à la crise économique mondiale. Mme Thérèse Lafèche, représentante principale (Analyse économique) du département des Analyses de l'économie canadienne de la Banque du Canada au bureau régional de Montréal, a expliqué en termes clairs les origines de la crise financière et ses répercussions sur l'économie réelle pour le Québec et le Canada.



Participants lors de la conférence causerie

La tourmente qui secoue les marchés financiers de la planète depuis août 2007 a dégénéré en crise au dernier trimestre de 2008. Les organisateurs ont pensé qu'un résumé de ses causes et effets jetterait un éclairage d'ensemble intéressant sur ces problèmes qui pourraient aussi, sait-on jamais, être à l'origine d'une recrudescence de la fraude.

Les exposés sur la fraude par cartes de paiement de M. Christian Émond du SPVM ont renseigné les participants sur les nouvelles astuces et types de fraudes que privilégient les fraudeurs tandis que les interventions de Mme Rachel Jolicoeur, de l'Association Interac, les ont aidés à mieux comprendre la migration de la bande magnétique vers la carte à puce, technologie qui existe en Europe depuis plus d'une vingtaine d'années.

Au présentoir de la SQ, les participants ont pu examiner des spécimens de pièces et de matériel utilisés par les fraudeurs par cartes de paiement. Le kiosque de la SQ a été fort achalandé, presque autant que celui de la Banque du Canada où était présenté l'ensemble

des produits de formation et de prévention qui sont mis à la disposition des différents publics visés par les efforts de communication pour limiter la contrefaçon des billets de banque.

Parlant de contrefaçon des billets de banque, le sujet a suscité beaucoup de questions parmi les participants. Un exposé sur les causes du problème et son évolution, avec des graphiques illustrant les fluctuations depuis les années 1960, a été présenté au groupe. Encore une fois, l'occasion était parfaite pour faire la promotion des produits et services qu'offre gratuitement la Banque de Canada pour lutter contre ce type de fraude.

Pour conclure la conférence-causerie, Me Philip Schneider a animé un dialogue avec les membres de l'auditoire afin de tracer la frontière entre les droits et les limites des commerçants face aux fraudeurs et aux voleurs. Me Schneider, du cabinet Schneider & Gaggino, a en effet tenu en haleine les participants bien au-delà du temps alloué.

Le mot de la fin a été prononcé par le capitaine Pierre Dufour, du Service des enquêtes sur les crimes économiques de la SQ, qui a pris la parole au nom de tous les partenaires : « Vous savez, le Mois de la prévention de la fraude nous permet de combiner nos forces dans le but de contrer la fraude et ses conséquences en sensibilisant les citoyens par divers événements comme celui-ci. Je vous remercie de votre ardeur et de votre collaboration et j'espère que nous serons encore présents, tous ensemble, pour le Mois de la prévention de la fraude en 2010. » C'est donc un rendez-vous!

Voilà pour la conférence-causerie et les activités didactiques. Maintenant, place à l'action! Le moins que l'on puisse dire, c'est que le Mois de la prévention de la fraude s'est terminé dans la destruction. Un vrai carnage! On parle bien sûr de l'Opération déchetage qui a eu lieu le 28 mars dernier dans plusieurs villes du Québec. Dans le cadre de cette journée coordonnée par la SQ, nous nous sommes joints aux représentants des divers services de police pour fournir des conseils de prévention aux citoyens, et cette activité publique gagne en popularité d'année en année. À preuve, plus de 700 citoyens ont visité les lieux de déchetage communautaire et y ont apporté pour plus de 16 tonnes de matériel à détruire, soit une hausse de 60 % par rapport à l'année dernière.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que les activités de sensibilisation tenues dans le cadre du Mois de la prévention de la fraude porte leurs fruits!

La lutte contre la fraude passe par l'éducation dans les provinces de l'Atlantique

par Allan Paquet, analyste principal
Bureau régional de l'Atlantique, Banque du Canada

Le sergent Tom Murdock, membre de l'Équipe intégrée de lutte contre la contrefaçon de la GRC, est le coordonnateur régional des contrefaçons pour les provinces de l'Atlantique. Il est chargé, entre autres, de former régulièrement des bénévoles à la présentation d'exposés sur le vol d'identité, la fraude et la contrefaçon dans leur collectivité.

Q : À votre avis, pourquoi la demande d'information sur la fraude est-elle aussi grande?

R : La fraude évolue; c'est un crime de plus en plus répandu qui touche chacun de nous. La hausse des frais de services bancaires et des primes d'assurance est partiellement attribuable au nombre grandissant d'incidents liés à la fraude. La couverture médiatique de ces activités a également éveillé l'intérêt. Je perçois l'éducation comme une composante clé de mon programme dans la région de l'Atlantique.

Q : Est-ce le genre de travail que vous imaginiez faire lorsque vous êtes entré dans les forces policières?

R : Pendant mes dix premières années, j'étais en uniforme. Ces dix dernières années, j'ai travaillé au sein de la Section des infractions commerciales. Jamais je n'aurais pensé faire partie de ce genre d'équipe d'enquêteurs.



Le sergent Murdock dirige une séance de formation de bénévoles le 29 mars 2009 dans le cadre du Mois de la prévention de la fraude.

Q : Qu'est-ce qui vous a incité à accepter ce rôle de coordonnateur?

R : J'envisageais cette activité comme un nouveau domaine d'expertise en pleine évolution où j'aurais l'occasion de perfectionner mes compétences en établissement de relations et en communication. J'ai beaucoup aimé travailler en partenariat avec la Banque du Canada et j'admire sa détermination à accroître la confiance des consommateurs dans la monnaie canadienne.

Q : Vous êtes originaire de quelle région?

R : J'ai grandi à Halifax, où j'ai fait mes études du primaire à l'université avant d'entrer à la GRC. J'ai passé environ six ans au Manitoba et en Saskatchewan avant de revenir en Nouvelle-Écosse.

Q : Quel aspect de votre travail vous plaît le plus?

R : J'aime la variété. Dans le cadre de mes fonctions, je suis responsable de la coordination des renseignements et de l'éducation, de la prévention de la contrefaçon et de la sensibilisation à ce crime dans la région.

Q : Quel est votre plus grand défi?

R : Mon plus grand défi consiste à garder la Stratégie nationale de répression de la contrefaçon dans la mire des divers détachements de la GRC et des services policiers, car le nombre de faux billets diminue sans cesse dans les provinces de l'Atlantique. Je crois qu'il est avantageux de traiter de la sensibilisation à la fraude et de la détection de billets contrefaits dans le cadre d'une même formation. En mars 2008, le Programme de sensibilisation anti-fraude a été lancé à l'échelle nationale. Le choix du moment était parfait, car le programme a permis aux policiers d'offrir plus d'outils aux commerçants afin d'accroître la sensibilisation à la fraude dans leur collectivité.

Partenariat profitable avec l'Unité mixte des produits de la criminalité de la GRC (division C)

*par Phuong Anh Ho Huu, représentante principale
Bureau régional du Québec, Banque du Canada*



Le sergent d'état-major Marcel Paris de la Gendarmerie royale du Canada présente la plaque de reconnaissance à Madame Phuong Anh Ho Huu, de la Banque du Canada.

En novembre 2008, Mme Phuong Anh Ho Huu, représentante principale du Bureau régional du Québec de la Banque du Canada, s'est vu remettre une plaque de reconnaissance lors de la Soirée reconnaissance organisée par l'Unité mixte des produits de la criminalité (UMPC) de la Gendarmerie royale du Canada à Montréal.

L'UMPC profitait de cette occasion pour rencontrer ses partenaires clés et dialoguer avec eux. « Le partenariat se définit comme une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié en vertu de leur mission respective. Le partenariat s'envisage souvent dans le cadre d'alliance », soulignait le sergent d'état-major Marcel Paris, prenant la parole au nom de l'officier responsable des produits de la criminalité à Montréal.

En collaborant ainsi avec le secteur de l'UMPC dans le but d'augmenter son incidence dans les milieux d'affaires et au sein de la population en général, le Bureau régional du Québec contribue à mieux informer ses publics cibles et à donner de la valeur ajoutée à son offre de formation tout en permettant aux autorités policières de combattre le crime organisé.

« Nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés. Une grande part de cette réussite est grâce à vous, car vous avez accepté de collaborer avec nous », a poursuivi le sergent d'état-major Paris. « Vous avez fait ce petit quelque chose de plus qui nous a permis d'informer un plus grand nombre d'entreprises et de nous faire connaître auprès de la population. »

Le Bureau régional du Québec voit dans cette association des retombées mutuellement bénéfiques car celle-ci permet aux deux organismes de rencontrer leurs objectifs communs, soit d'informer les gens d'affaires et de protéger la collectivité.

Avec ce partenariat, à l'instar du programme de prévention « Échec à la fraude », nous avons désormais une corde de plus à notre arc et la possibilité d'offrir à nos publics cibles (chambres de commerce, magasins à grande surface, détaillants d'électronique, etc.) des exposés en collaboration avec nos partenaires des services policiers. Par ricochet, nous bonifions l'offre d'outils de formation de la Banque dans le but de mieux servir nos partenaires du commerce de détail et des associations de commerçants. Longue vie à ce partenariat profitable!



R. c. Nasser, [2005] CanLII 60125 (C. prov. N.-É.)

par Manon Lapointe

Avocate-conseil

Service des poursuites pénales du Canada

Peine d'emprisonnement avec sursis de deux ans moins un jour, avec 150 heures de travail communautaire et restitution pour la mise en circulation de billets contrefaits de 10 \$ et la possession de 15 890 \$ en billets contrefaits de 10 \$

En compagnie de deux amis de l'université, M. Nasser a quitté Hamilton et s'est rendu à Halifax dans le but de mettre en circulation des billets contrefaits. Ils ont été arrêtés dans un bar, après que le barman eut identifié un billet contrefait, puis posé des questions à l'accusé et décidé d'alerter les policiers. M. Nasser a plaidé coupable relativement à la mise en circulation de faux billets de 10 \$ et la possession de 15 890 \$ en faux billets.

Environ 50 faux billets de 10 \$ ont été trouvés dans un véhicule utilisé par M. Nasser et ses complices. La voiture contenait plusieurs sacs d'articles qui venaient d'être achetés dans divers magasins. Plus de 14 000 \$ en billets contrefaits ont été saisis dans la chambre d'hôtel du groupe. La chambre d'hôtel contenait aussi de nombreux articles neufs qui, selon la police, avaient été achetés avec de la fausse monnaie. En tout, la police a saisi un total de 15 890 \$ en fausse monnaie. Le procureur de la Couronne a recommandé une peine d'emprisonnement de 18 à 24 mois, en raison de certains facteurs aggravants, dont les suivants

- l'accusé était en probation pour une infraction commise alors qu'il était mineur;
- le crime était motivé par l'appât du gain et nécessitait une préméditation;
- la quantité de fausse monnaie était importante;
- le rapport prédécisionnel était défavorable.

L'avocat de la défense a recommandé une peine d'emprisonnement avec sursis de 10 mois en raison du jeune âge de l'accusé (19 ans) et de l'absence de condamnations antérieures à l'âge adulte. Le juge a infligé une peine d'emprisonnement avec sursis de deux ans moins un jour, assortie notamment des conditions suivantes :

- 150 heures de travail communautaire;
- restitution aux magasins où les achats ont été effectués.

Le juge a pris en considération le jeune âge de M. Nasser, l'absence de danger pour la société et le témoignage de son père. Selon le tribunal, la peine infligée n'était pas beaucoup plus clémente que celle qui avait été recommandée par le procureur de la Couronne. Le juge a déclaré : [traduction]

Il est clair que tous les cas de contrefaçon ont été et continueront d'être considérés comme des infractions graves. Ce sont des dossiers pour lesquels la dissuasion demeure l'objectif primordial dans le prononcé d'une peine juste. Ce ne sont pas des cas où des amendes ou des peines avec sursis sont la norme. Au contraire. Il s'agit d'infractions graves justifiant des peines d'emprisonnement dans la plupart des cas. La Couronne prétend, à bon droit selon ma lecture des décisions, que des peines d'emprisonnement sont le plus souvent infligées pour des infractions de cette nature.

Quoi de neuf?



Les lauréats du Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon de la Banque du Canada pour 2009 ont été sélectionnés. L'annonce officielle et la remise du Prix seront effectuées lors du congrès annuel de l'Association canadienne des chefs de police, qui se tiendra à Charlottetown en août.

<http://www.cacpconference.ca/fr/index.php>

+++++

Vous avez des nouvelles?

Vous aimeriez soumettre un article pour la livraison du prochain numéro du bulletin Liaison anticontrefaçon?

Communiquez par courriel à l'adresse mterrien@banqueducanada.ca